



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 645-2020

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2020, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 645-2020 Règlement sur le traitement des élus

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, ainsi que sur le site web de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 17 juillet 2020

Nicole Renaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim